



SAV construction de maison

Par **Manon24**, le **08/06/2022** à **13:47**

Bonjour,

Nous avons réceptionné notre maison au mois de mars, mais nous nous sommes rendu compte que la clé d'une porte fenêtre n'a pas été remise. Et que les débris laissé par les artisans n'ont pas été évacués (service de nettoyage payé dans le crédit). Malgré mes relance depuis le 23 mars, nous n'avons pas de retour sur ces sujet.

Nous relançons régulièrement mais la société reste dans le silence. Que pouvons-nous faire à ce sujet ?

Merci à vous,

Bien cordialement,

Par **Visiteur**, le **08/06/2022** à **13:56**

Bonjour,

Vous relancez comment ?

Seule une mise en demeure par courrier RAR est juridiquement valide.

Pour le moment c'est la Garantie de Parfait Achèvement que vous devez invoquer.

Vous avez plusieurs garanties pour toute construction :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2958>